

**COMMUNE DE VERNIER****QUESTION ÉCRITE**

au sens de l'article 49 du règlement du Conseil municipal de Vernier

**Gouvernance de nos sapeurs-pompiers ?**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

À la suite de la votation des communes genevoises (ACG) sur la refonte de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP),<sup>1</sup> on peut se réjouir de voir le SIS devenir un corps de secours genevois et non plus de la seule Ville de Genève.

Sachant que cette nouvelle organisation aura un gros impact sur l'organisation des sapeurs-pompiers, respectivement sur nos finances, par le biais notamment de l'achat et la mise à disposition du matériel, nous souhaitons savoir si la centrale d'appel du 118 sera sous la gouvernance d'une autre autorité (Police, 144) que celle du SIS ?

Les sapeurs-pompiers volontaires étant un maillon essentiel dans l'organisation des secours au niveau fédéral, quelle place auront-ils dans la nouvelle structure voulue par l'ACG ?

Serait-il pertinent de revoir la mission de notre compagnie de sapeurs-pompiers ?

*Auteur* : André Sotomayor

*Indépendants* : Brice Arduini

Claude Angeloz

Vida Ahmari

Conseillers-ère municipaux

Vernier, le 27 mai 2019

---

<sup>1</sup> [https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg\\_f4\\_05.html](https://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_f4_05.html)